Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260313-D15DPAC_MAR26-DE

Direction Patrimoine, Archives, Culture et Tourisme
SB

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2026

(ordre du jour du 27 février 2026)

ASSOCIATION LES FOUS GERENT – CONVENTION DE PARTENARIAT ET ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR L'ORGANISATION DE LA FETE MEDIEVALE 2026

Rapporteur : Christophe HARDY

L'association Les Fous Gèrent participe à l'animation et au rayonnement de la vie culturelle fougeraise, notamment pour l'organisation de la fête médiévale qui a lieu tous les deux ans.

1) Convention de partenariat

Au regard du montant des subventions que la Ville s'engage à verser et de la nécessité de définir les conditions par lesquelles la Ville apporte son soutien à l'association, une convention définissant les relations de partenariat entre l'association Les Fous Gèrent et la Ville de Fougères est présentée ci-joint.

2) Fête médiévale 2026 : Attribution d'une subvention

Il est proposé de subventionner l'édition 2026 à hauteur de 20 000 € et d'ajouter une garantie financière de 2 000 €. Les modalités d'utilisation de cette aide sont définies dans la convention mentionnée ci-dessus.

Après avis favorable de la commission culture patrimoine économie touristique réunie le 16 février 2026, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ;
- d'accepter l'attribution d'une subvention d'un montant de 20 000 € et l'octroi d'une garantie financière de 2 000 € pour soutenir l'organisation de cette manifestation.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2026.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Louis FEUVRIER

Signé électroniquement par : Louis FEUVRIER
Le 2026-03-16T17:54:55+01:00

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 13 mars 2026

Le Maire,

Signé électroniquement par délégation par Louis FEUVRIER le 16/03/2026 17:54:54